

الإتحاد الجزائري لكرة القدم
FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL



Centres Médicaux Agréés de la FAF
Le Cahier des Charges

CRITÈRES POUR ÊTRE ACCRÉDITÉ COMME CENTRE MÉDICAL DE LA FAF

Chaque établissement doit soumettre à la FAF, un dossier de demande officiel qui sera évalué par le comité d'examen. Ce dossier doit traiter chacun des points ci-dessous pour examen. Les demandes de désignation de centre doivent être soumises par des organisations possédant un leadership démontré dans le domaine de la médecine (local, régional, national et international). Les établissements cliniques ou de recherche ou les établissements qui souhaitent soumettre une demande conjointe doivent démontrer une relation formelle de collaboration.

EXPERTISE CLINIQUE

Le Centre doit être une institution médicale, publique ou privée, dûment agréée par les autorités sanitaires nationales, pluridisciplinaire, établie et / ou rattachée à des institutions spécialisées établies ayant une expertise clinique en médecine musculo-squelettique, en médecine cardio-pulmonaire, en chirurgie orthopédique, en médecine physique et en réadaptation.

FONCTIONS ET AVANTAGES D'UN CENTRE ACCRÉDITÉ

- Servir de centre de référence officiel accrédité par la FAF pour les joueurs de football.
- Servir de liaison locale avec la FAF.
- Participer à la communication et à la mise en œuvre efficaces de la mission de la FAF et de l'application clinique des résultats scientifiques.
- Mener des études de recherche indépendantes et en collaboration avec la FAF et autres centres, selon l'expertise du centre, et devenir un joueur d'équipe dans la stratégie de recherche mondiale en médecine du football.

- Fournir des activités éducatives aux communautés dans le cadre de la FAF, par exemple : servir de centre et de faculté locale pour les cours de médecine du football, les ateliers SCD / SCA ou autres programmes éducatifs.
- Respecter les directives concernant la communication et l'utilisation du logo FAF.

PROCESSUS DE DEMANDE

La demande doit être préparée sur le formulaire de demande de la FAF et soumise à la Commission Médicale de la FAF au plus tard le 1er Août 2021 afin d'être admissible à l'accréditation à compter du mois de Septembre 2021.

La demande doit inclure les CV complets du personnel médical principal pertinent pour le dossier. De plus, le dossier doit inclure tout le matériel nécessaire pour appuyer chaque point dans la section des critères ci-dessus. Enfin, la demande doit inclure toutes les coordonnées (e-mail, numéro de téléphone et de fax) des personnes de contact respectives au sein de l'institution.

Les demandes complètes seront transmises à l'administration de la FAF et à la Commission médicale de la FAF pour un examen approfondi. Si le comité d'examen estime que la demande est incomplète, elle sera retournée pour être complétée, soumise à nouveau et examinée par le comité d'examen.

L'accréditation est accordée pour **Quatre ans (04)**. Les établissements doivent présenter une demande de re-accréditation au moins six mois avant la date d'expiration de leur accréditation.

DEMANDE D'ACCRÉDITATION EN TANT QUE CENTRE MÉDICAL DE LA FAF

Veillez fournir les informations de base dans les différentes sections des tableaux fournis. Si vous souhaitez décrire plus précisément la manière dont votre centre se conforme aux exigences d'accréditation respectives de la FAF, vous avez la possibilité de faire un bref résumé narratif à la fin de chaque section. Veuillez garder les résumés **concis et concentrés**.

INSTITUTION

NOM:
ADRESSE :
VILLE, REGION, CODE POSTAL
NOM DU DIRECTEUR :
ADRESSE E-MAIL :
NUMERO DE TELEPHONE :
NUMERO DE FAX:
TYPE D'INSTITUTION : (Hôpital universitaire, Hôpital général, École de médecine, EHS, EHP, Cabinet de Groupe, etc.)
TYPE DE PROPRIETE: (e.g ETAT, COOPERATION)

EXPERTISE CLINIQUE - DISCIPLINES

Spécialité	Directeur Médecin-Chef	Nombre de patients traités par année
MÉDECINE MUSCULO-SQUELETTIQUE		
MÉDECINE CARDIO-PULMONAIRE		
IMAGERIE : Rx, Echographie, IRM		
CHIRURGIE ORTHOPÉDIQUE		
MÉDECINE PHYSIQUE ET RÉADAPTATION		
BIOLOGIE		

DOSSIER PCMA +

Le Centre Médical qui sollicite l'accréditation doit absolument démontrer sa capacité, par la description de ses moyens humains et matériel effectifs, à réaliser le Dossier PCMA réglementaire pour tous les acteurs du jeu.

BASE DE DONNEES

Le Centre Médical qui sollicite l'accréditation doit absolument déclarer son accord de transmettre obligatoirement au personnel médical désigné de la FAF, les copies des dossiers PCMA réalisés dans le cadre du programme d'éligibilité des acteurs du jeu.

Un accès à la Base de données médicale de la FAF sera réservé.